

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 285 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AU PRÉFET DE LA MRC DES BASQUES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier, à l'effet qu'un projet de règlement portant sur le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC des Basques a été présenté lors de la séance régulière du Conseil de la MRC qui s'est tenue le 26 janvier 2022 à 19 h, et ce, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le projet de règlement vise principalement de prévoir les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de Préfet du conseil, d'un comité ou d'une commission de la MRC ou, en sa qualité de membre du Conseil de la MRC, d'un autre organisme.

Le projet de règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques, le mercredi 23 février 2022 à 19 h. Il est disponible sur le site de la MRC des Basques ou par courrier en adressant une demande à la MRC.

Donné à Trois-Pistoles, ce 28 janvier 2022 Claude Dahl

Directeur général et secrétaire-trésorier